



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Étude de suivi annuelle 2018-2019 (hiver)/Recherche qualitative

Sommaire

Préparé pour : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Nom du fournisseur : Ipsos

Numéro de contrat : B8815-19-0308/001/CY

Valeur du contrat : 249 822,69 \$ (TVH comprise)

Date d'octroi : 21 décembre 2018

Date de livraison : 10 octobre 2019

Numéro d'enregistrement : POR 094-18

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec IRCC à l'adresse suivante :

IRCC.COMMPOR-ROPCOMM.IRCC@cic.gc.ca

Ce rapport est aussi disponible en anglais.

Canada 



Tous droits réservés.

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage et des groupes de discussion mené par Ipsos pour le compte d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. L'étude a été menée par téléphone auprès de 2 000 Canadiens, en ligne auprès de 2 004 Canadiens et par l'intermédiaire de 14 groupes de discussion réunissant 103 Canadiens, tenus entre le 20 février et le 2 mai 2019.

This report is also available in English with the following title: 2018-19 Annual Tracking Study (Winter)/Qualitative research.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales uniquement. Une autorisation écrite doit être obtenue au préalable auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce rapport, veuillez communiquer avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à IRCC.COMMPOR-ROPCOMM.IRCC@cic.gc.ca ou écrire à l'adresse suivante :

Direction des communications
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Tour Jean-Edmonds Sud
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Numéro de catalogue : Ci4-183/2019F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-32829-4

Publications connexes (numéro d'enregistrement : ROP 094-18) :

Numéro de catalogue : Ci4-183/2019E-PDF (Rapport définitif, français)

ISBN 978-0-660-32828-7

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, 2019

Énoncé de neutralité politique

À titre de cadre dirigeant d'Ipsos, j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.



Mike Colledge
Président
Affaires publiques Ipsos



Table des matières

Rapport sommaire	5
Contexte.....	5
Objectifs de l'étude.....	5
Méthodologie.....	5
Principaux résultats qualitatifs	8

Rapport sommaire

Affaires publiques Ipsos a le plaisir de remettre le présent rapport à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Contexte

Depuis sa création en 1994, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), un nouveau ministère réunissant services d'immigration et services de citoyenneté, a joué plusieurs rôles d'importance : admettre les immigrants, étudiants étrangers, visiteurs et travailleurs temporaires, réinstaller des réfugiés, aider les immigrants à s'adapter à la société canadienne et à devenir des citoyens canadiens et gérer l'entrée au Canada.

IRCC a mis en place un programme d'étude continue en vue de mieux comprendre les attitudes des Canadiens à l'égard des enjeux relatifs à la citoyenneté et à l'immigration. Par l'évaluation et l'analyse des points de vue des nouveaux arrivants et des immigrants, le ministère obtient des indications sur d'importants secteurs de dépenses relatifs au mandat du ministère et aux services qu'il rend.

IRCC a cru bon de mener une étude qualitative (sondages téléphoniques et en ligne) et qualitative (groupes de discussion) auprès de la population générale, des nouveaux arrivants et des immigrants établis.

Objectifs de l'étude

L'étude qualitative et quantitative avait pour objectif d'explorer les points de vue des membres de la population générale du Canada et les attitudes des nouveaux arrivants et des immigrants établis relativement à des enjeux comme l'immigration, l'intégration, l'établissement, le multiculturalisme et la citoyenneté, ainsi qu'aux services d'IRCC qui occupent une place essentielle dans les politiques et les programmes du ministère. L'étude visait à aider IRCC à s'assurer d'offrir des options de politique, des concepts de programmes et des conseils de grande qualité aux ministères, de favoriser et de gérer efficacement les services axés sur les citoyens, de gérer les risques organisationnels et stratégiques de manière proactive et de recueillir et d'utiliser des renseignements pertinents sur les résultats associés aux programmes. La valeur totale du contrat pour cette étude était de **249 822,69 \$**, TVH incluse.

Méthodologie

Le projet d'étude comportait deux volets : une série de groupes de discussion qualitatifs en personne et un sondage quantitatif mené en ligne et par téléphone.

Étude qualitative

Ipsos a tenu une série de 14 groupes de discussion réunissant des participants de deux catégories :

- **nouveaux arrivants** (immigrants vivant au Canada depuis moins de vingt ans) d'origine chinoise, indo-canadienne, moyen-orientale, philippine, caribéenne ou africaine;
- membres de la **population générale** de 18 ans ou plus (y compris des immigrants vivant au Canada depuis au moins vingt ans).

Ipsos a utilisé des questions de recrutement particulières pour assurer un bon mélange de participants sur le plan du revenu, de l'âge, du niveau de scolarité, du nombre d'années de résidence au Canada et d'autres variables socioéconomiques pertinentes au sein des groupes de discussion. Le sondage et les rencontres ont eu lieu entre le 23 avril et le 2 mai 2019. Deux groupes de discussion ont été tenus dans chacune des sept villes suivantes :

1. **North York, Ontario** (23 avril 2019)

- Groupe 1 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : chinoise
 - Langue : cantonais
- Groupe 2 :
 - Catégorie de participants : population générale
 - Langue : anglais

2. **Toronto, Ontario** (25 avril 2019)

- Groupe 1 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : principaux pays des Caraïbes
 - Langue : anglais
- Groupe 2 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : principaux pays d'Afrique
 - Langue : anglais

3. **Mississauga, Ontario** (27 avril 2019)

- Groupe 1 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : principaux pays du Moyen-Orient
 - Langue : anglais
- Groupe 2 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : indo-Canadienne (Punjabi)
 - Langue : anglais

4. **Moncton, Nouveau-Brunswick** (29 avril 2019)

- Groupe 1 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : ethnoculturelle (mélange d'immigrants)
 - Langue : anglais

- Groupe 2 :
 - Catégorie de participants : population générale
 - Langue : français
- 5. **Montréal, Québec** (30 avril 2019)
 - Groupe 1 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : arabe
 - Langue : français
 - Groupe 2 :
 - Catégorie de participants : population générale
 - Langue : français
- 6. **Winnipeg, Manitoba** (1^{er} mai 2019)
 - Groupe 1 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : Philippine
 - Langue : anglais
 - Groupe 2 :
 - Catégorie de participants : population générale
 - Langue : anglais
- 7. **Vancouver, Colombie-Britannique** (2 mai 2019)
 - Groupe 1 :
 - Catégorie de participants : nouveaux arrivants
 - Communauté : chinoise
 - Langue : mandarin
 - Groupe 2 :
 - Catégorie de participants : population générale
 - Langue : anglais

Les groupes de discussion ont duré environ deux heures. Au total, 103 participants ont pris part aux discussions, sur 140 personnes recrutées. La population des communautés ethnoculturelles étant restreinte, une somme de 125 \$ a été versée aux participants pour favoriser la participation. Les participants de la population générale ont reçu une somme de 85 \$ en guise de remerciement pour leur participation.

Avis au lecteur : Veuillez noter que les résultats d'étude qualitative sont de nature exploratoire et directionnelle. Par conséquent, les résultats qualitatifs ne peuvent pas et ne doivent pas être extrapolés à la population canadienne. Ils doivent plutôt être considérés comme étant de nature indicative.

Étude quantitative

Pour atteindre les objectifs de l'étude, Ipsos a mené un sondage téléphonique et un sondage en ligne. Le sondage téléphonique de 16 minutes a été mené à l'échelle nationale entre le 20 février et le

18 mars 2019 auprès d'un échantillonnage de n = 2 000 adultes canadiens. L'échantillonnage du sondage téléphonique était un échantillonnage probabiliste constitué à partir d'un système de composition aléatoire donnant lieu à une marge d'erreur de plus ou moins 2,1 points de pourcentage (calculée selon un intervalle de confiance de 95 %). Le sondage en ligne de 15 minutes a été mené à l'échelle nationale entre le 4 et le 18 mars 2019 auprès d'un échantillonnage de n = 2 004 adultes canadiens provenant entièrement du panel Je-Dis, le panel exclusif d'Ipsos. Étant donné que le sondage en ligne a été mené à l'aide d'un échantillonnage non probabiliste, la marge d'erreur ne peut pas être calculée. On a offert aux répondants de répondre au sondage dans la langue officielle de leur choix.

Un rapport complet sur la méthodologie quantitative qui contient tous les renseignements sur l'exécution du travail sur le terrain nécessaire pour mener à bien le projet d'étude se trouve à l'annexe 3. Les outils de recherche du sondage quantitatif en anglais et en français se trouvent à l'annexe 4. Un ensemble de résultats compilés issus des sondages quantitatifs se trouve dans un document distinct.

Principaux résultats qualitatifs

Immigration et Canada

Malgré les préoccupations exprimées par certains participants, la plupart sont d'accord pour dire que l'immigration exerce une incidence positive sur notre économie et favorise la diversité culturelle au Canada.

Dans le meilleur des cas, on pourrait dire que les participants de la population générale ont une connaissance limitée du système et des politiques d'immigration. Les réponses spontanées tendent à reposer sur des récits entendus au sujet des réfugiés syriens et, dans certains cas, des demandeurs d'asile qui viennent au Canada. Comme on pouvait s'y attendre, les participants des groupes de nouveaux arrivants connaissent mieux que les participants de la population générale les politiques et les processus d'immigration canadiens. Un certain nombre de nouveaux arrivants affirment avoir entendu parler du « resserrement » des règles d'immigration, de difficultés à faire reconnaître les titres de compétence étrangers, de la discrimination raciale en milieu de travail et des quotas de réunification des familles qui sont rapidement atteints.

Les participants de la population générale et des groupes de nouveaux arrivants obtiennent des renseignements sur l'immigration par l'intermédiaire de médias traditionnels comme la télévision et les médias imprimés, d'échanges avec des parents et amis et de publications dans les médias sociaux. Les participants des groupes de nouveaux arrivants évoquent également IRCC (site Web et courriels) ainsi que des médias de leur communauté.

Niveaux d'immigration au Canada

En général, les participants estiment qu'il y a juste assez d'immigrants qui viennent au Canada. Ils sont toutefois peu nombreux à connaître les niveaux réels. Si la plupart des participants sont étonnés du niveau réel (310 000 en 2018), un grand nombre d'entre eux sont convaincus que le gouvernement a un plan

pour gérer le nombre d'immigrants. La plupart des participants sont d'accord pour dire que la répartition des catégories d'immigration, qui admet davantage d'immigrants de la catégorie économique que d'autres catégories, est logique.

En revanche, les participants estiment que le nombre de réfugiés venus au Canada au cours des dernières années est élevé. Un grand nombre de participants appuient leurs points de vue sur le contexte des réfugiés syriens et affirment avoir été heureux d'aider des gens dans le besoin, mais ils s'interrogent sur la capacité du Canada à en accueillir davantage. Les participants expriment des préoccupations relatives aux répercussions de l'accueil de ces personnes sur le plan de l'économie, de la société et de la sécurité, en particulier en ce qui concerne les mesures et les programmes nécessaires à leur intégration à la société canadienne.

Si les participants ont généralement tendance à se dire d'accord avec les niveaux d'immigration, ils se demandent si le plan tient compte de l'endroit où les immigrants s'établissent (c.-à-d. à l'extérieur des grandes villes) et de la façon dont ils s'intègrent (c.-à-d. trouver un emploi, parler français ou anglais, apprendre le mode de vie canadien). Ils estiment que l'immigration contribuerait à combler les pénuries de main-d'œuvre tout en réduisant les conséquences de l'accroissement de la population sur les soins de santé, le logement, les routes et les transports en commun.

Avantages et défis liés à l'immigration dans la communauté

Les participants de la population générale et ceux des groupes de nouveaux arrivants sont nombreux à reconnaître la contribution des immigrants à l'économie et à la diversité culturelle de leur communauté. Ils mentionnent la grande variété de restaurants, de langues, d'éléments architecturaux et culturels et de nouvelles idées qu'ils apportent à leur communauté. D'autres évoquent les avantages économiques liés à l'immigration, par exemple les investissements dans les entreprises et la création de possibilités d'emploi. Certains participants de la population générale évoquent également les travailleurs qualifiés dont l'expérience et l'expertise professionnelles sont précieuses dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans leur communauté.

Si les participants reconnaissent généralement les avantages de l'immigration dans leur communauté, ils réitèrent leurs préoccupations quant à la capacité de celle-ci à accueillir de nouveaux immigrants (c.-à-d. répercussions sur les soins de santé, le logement, les routes, les emplois), à l'intégration des immigrants (c.-à-d. barrières de langue et différences de valeurs) et, dans certains cas, à la criminalité.

En ce qui concerne les conseils que les participants donneraient aux nouveaux arrivants pour faciliter leur intégration au Canada, ceux de la population générale en mentionnent principalement deux : apprendre les langues officielles du Canada et jouer un rôle actif lors d'événements communautaires et au sein des organisations. Les participants des groupes de nouveaux arrivants recommandent la recherche de mentors communautaires qui pourraient fournir aux nouveaux arrivants des renseignements sur le logement, les hôpitaux, les écoles et d'autres ressources communautaires. Certains suggèrent également que cela pourrait aider les nouveaux arrivants à apprendre les normes sociales et les usages en vigueur au pays afin de s'intégrer à la société canadienne.

Migration irrégulière

Si un certain nombre de participants de la population générale et des groupes de nouveaux arrivants ont entendu parler des demandeurs d'asile qui traversent la frontière canado-américaine, ils ne sont pas très bien renseignés sur la situation, sur le plan, ni sur les efforts du gouvernement pour remédier à la migration irrégulière. Pour apaiser leurs préoccupations, les participants aimeraient obtenir de plus amples renseignements sur le nombre de demandeurs d'asile qui empruntent les voies irrégulières par rapport aux voies régulières, la façon dont les contrôles de sécurité sont exercés et sur les mesures prises pour écarter ceux dont la demande est refusée et veiller à ce que ceux dont la demande est acceptée s'établissent et s'intègrent bien à la société canadienne.

Les participants perçoivent la situation sous l'angle de la justice et ont énormément de mal à parvenir à un consensus. Certains estiment que le Canada devrait être juste envers les demandeurs d'asile et trouver un moyen d'exercer des contrôles et d'accueillir ceux qui ont besoin de notre aide. D'autres estiment que la situation est injuste pour le Canada parce que ces personnes sont en sécurité aux États-Unis et devraient suivre les procédures normales.

Test de messages

On a présenté six messages dans chaque groupe et on a demandé aux participants de les classer en ordre de préférence, de celui qu'ils aiment le plus à celui qu'ils aiment le moins, puis de surligner en vert les phrases qui leur plaisent et en rouge les phrases qui leur déplaisent.

Les participants ont tendance à appuyer les messages portant sur certains aspects : permettre aux demandeurs d'asile de se faire entendre, leur donner accès à une procédure en bonne et due forme et le renvoi rapide. Toutefois, compte tenu de l'absence de consensus sur la manière de gérer les demandeurs d'asile franchissant la frontière canado-américaine, une combinaison de messages pourrait s'avérer avantageuse. Certains participants, qui croient fermement que le Canada devrait accueillir les demandeurs d'asile, préfèrent les messages portant sur la protection et le respect des obligations internationales. Les participants qui croient fermement que les demandeurs d'asile devraient être renvoyés préfèrent les messages décrivant les responsabilités des États-Unis et les façons d'accélérer le renvoi des demandeurs dont la demande est refusée.

Avis au lecteur : l'ordre de présentation n'indique aucune forme de préférence par rapport aux messages testés. Ipsos a veillé à ce que les messages soient présentés dans un ordre différent d'un groupe à l'autre pour prévenir tout parti pris possible en raison de l'ordre de présentation.

Message 1 : « Comme dans beaucoup d'autres pays, face à la migration croissante dans le monde, le nombre de demandeurs d'asile a augmenté au Canada. Notre système offre une protection à ceux qui fuient la persécution, mais écarte ceux qui cherchent à l'utiliser à d'autres fins. Il est juste que le Canada continue de respecter ses obligations internationales et d'entendre les demandes d'asile des personnes qui arrivent à la frontière. »

Ce message a tendance susciter un juste équilibre entre la compassion pour les personnes ayant besoin de la protection du Canada et la reconnaissance de l'importance de défendre l'intégrité du système d'immigration du Canada. Le passage sur le respect des obligations internationales par le Canada suscite des réactions positives de la part de certains participants, car il évoque le pays comme ils le connaissent. Les participants aiment également l'idée que tous auraient la chance d'être entendus. Toutefois, quelques participants estiment que ce message est difficile à comprendre, car il ne contient pas suffisamment de renseignements contextuels sur les obligations internationales.

Message 2 : « Soixante pour cent des personnes qui entrent au Canada entre les points d'entrée viennent des États-Unis et détiennent un visa de visiteur ou d'étudiant américain valide. Par exemple, ils entrent légalement aux États-Unis après un voyage en avion en provenance d'Afrique, d'Asie ou d'Europe, puis ils se rendent au Canada. Il n'est que juste que les États-Unis assument la responsabilité de ces personnes. »

Ce message plaît aux participants qui expriment des préoccupations sur la sécurité, en particulier le passage évoquant la responsabilité des États-Unis. Certains participants laissent entendre que les économies de temps et de ressources que réalise le Canada en refusant les demandes de ceux qui détiennent un visa américain pourraient servir à aider d'autres personnes dans le besoin. Peu nombreux, les participants qui connaissent l'Entente sur les tiers pays sûrs affirment que les États-Unis devraient la respecter et assumer la responsabilité des demandeurs d'asile.

Message 3 : « Selon certains médias, le nombre de demandes d'asile irrégulières reçues par le Canada depuis 2017 (environ 41 000) est inférieur à celui reçu par les États-Unis le mois dernier (environ 100 000) ou par l'Europe en 2018 (environ 600 000). Il est juste que le Canada continue de respecter ses obligations internationales et d'entendre les demandes d'asile des personnes qui entrent au Canada entre les points d'entrée. »

Dans l'ensemble, ce message suscite des réactions mitigées. Pour certains participants, la référence au nombre de demandes d'asile irrégulières reçues par les États-Unis et l'Europe fournit le contexte nécessaire pour que la situation au Canada semble relativement bien maîtrisée. Toutefois, ce message accentue la gravité du problème pour les participants qui pensent déjà que le Canada accepte trop de demandeurs d'asile, car ils considèrent que 41 000 est un nombre très élevé.

Message 4 : « Les personnes qui entrent au Canada entre les points d'entrée viennent des États-Unis, qui possèdent leur propre système d'accueil des réfugiés. Le Canada devrait renvoyer ces personnes ou refuser d'entendre leur demande d'asile. Il est juste qu'ils doivent d'abord présenter une demande d'asile aux États-Unis plutôt qu'au Canada, puisque c'est là qu'ils sont d'abord arrivés. »

Ce message suscite une réaction positive chez ceux qui ont une perception plus négative de l'immigration irrégulière. Ces participants expriment assez fortement leurs préoccupations sur la sécurité et aiment l'idée que les demandeurs d'asile irréguliers doivent présenter une demande d'asile là où ils sont d'abord arrivés. Pour la plupart des autres, l'idée de « renvoyer » les demandeurs ou de « refuser » d'entendre leur demande est trop extrême, et ils estiment que tous méritent une chance d'être entendus.

Message 5 : « Le processus en place au Canada pour déterminer la recevabilité des demandes d’asile est juste, car les demandeurs ont droit à une procédure juridique en bonne et due forme qui comprend plusieurs niveaux de recours. Le renvoi rapide des personnes dont la demande a été refusée soutient l’intégrité du système d’immigration du Canada et contribue à la sécurité nationale et publique. »

Un grand nombre de participants préfèrent ce message, qui évoque le droit à une procédure en bonne et due forme, tout en mentionnant que ceux qui compromettent l’intégrité du système d’immigration du Canada ne sont pas les bienvenus au pays. Les références au soutien de « l’intégrité du système d’immigration du Canada » et à la contribution à « la sécurité nationale et publique du Canada » suscitent une réaction positive de la part des participants qui expriment des préoccupations sur la sécurité. Toutefois, certains préfèrent obtenir de plus amples renseignements sur le processus de renvoi des demandeurs dont la demande est refusée, notamment sur le nombre ou la quantité d’audiences ou d’appels précédant le renvoi des demandeurs égarés..

Message 6 : « Une personne qui arrive au Canada et qui a déjà présenté une demande d’asile dans un pays dont le système d’immigration est semblable (p. ex. les États-Unis, l’Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Royaume-Uni) ne devrait pas avoir pleinement accès au régime de l’asile canadien. Une telle mesure aiderait à résorber le retard du tribunal indépendant qui entend les causes des réfugiés. Ces personnes obtiendraient tout de même une audience auprès du gouvernement pour faire en sorte qu’elles ne soient pas renvoyées dans un pays où elles courent un risque de danger, de persécution ou de torture. »

La plupart des participants sont d’accord pour dire que ceux qui ont déjà présenté une demande dans un autre pays sécuritaire ne devraient pas avoir pleinement accès au régime de l’asile canadien. Ils aiment en particulier le fait que cette option contribuerait à résorber le retard. Pour certains, cela est subordonné à l’idée que les demandeurs d’asile auraient tout de même droit à une audience auprès du gouvernement et ne seraient pas renvoyés dans un pays où ils courent un danger. Néanmoins, certains participants ne sont pas d’accord pour dire que d’autres pays ont un système d’immigration semblable et ne croient pas qu’il s’agit d’une raison valable pour refuser aux demandeurs un plein accès au régime de l’asile canadien.

Réinstallation des réfugiés

Les participants admettent que leurs connaissances sur la réinstallation des réfugiés sont limitées. En fait, elles ne concernent souvent que l’initiative de réinstallation des réfugiés syriens. Ils utilisent ce contexte pour se former une opinion sur les critères de sélection pour la réinstallation des réfugiés et font remarquer qu’en l’absence de renseignements supplémentaires, ils supposent que le système fonctionne comme il se doit. Toutefois, lorsqu’on insiste, les participants affirment que de nombreux critères sont importants en ce qui concerne la réinstallation et ils sont généralement partagés entre la volonté d’aider autant de personnes que possible et le désir d’éviter des souffrances aux plus vulnérables.

Service à la clientèle

Les participants des groupes de nouveaux arrivants ont vécu un vaste éventail d'expériences relatives aux demandes d'immigration, certaines positives et d'autres, négatives. Pour améliorer l'expérience en la matière, les nouveaux arrivants souhaiteraient davantage de transparence. Ils voudraient savoir comment les agents d'immigration évaluent leur demande et pouvoir en suivre l'évolution. La majorité d'entre eux affirment qu'ils préféreraient suivre l'évolution de leur demande en ligne au moyen d'une application mobile ou sur le site Web du gouvernement. En outre, un certain nombre de participants affirment qu'ils aimeraient accéder plus facilement aux renseignements et aux communications liés à l'immigration par voie électronique (courriel ou site Web du gouvernement) ou par des moyens plus traditionnels (téléphone).

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec :

Marc Beaudoin

Vice-président, groupe de recherche qualitative, Affaires publiques Ipsos

1, Nicholas, Ottawa (Ontario)

Téléphone : (613) 688-8973

Courriel : marc.beaudoin@ipsos.com